

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 15 DECEMBRE 2025**

Présents : Marie-Jeanne BAFFOUR, Arnaud BOURGEOIS, Julien CAUCINO, Fabrice CHAFFARDON, Jean FOULON, Catherine MAINIER, Carine PILLAT, Gilles PLOTTON, Marc SECO, Jean-Maurice VENTURINI.

Absents : Marie-Eve BERNI, Julien BRUNET (procuration Marie-Jeanne BAFFOUR), Maria DA FONSECA (procuration à Carine PILLAT), Jacques RATEL (procuration à Jean-Maurice VENTURINI), Alexandre SORNAY

La séance débute à 18H42. Mme Baffour est désignée secrétaire de séance.

1) – Actualités

- M. Foulon fait le point sur les travaux de l'école. La cuisine ne sera pas livrée au 31/12/2025 comme prévu initialement. Un travail a été fait avec l'alsi pour commander le mobilier et les équipements de la cuisine du restaurant scolaire. La fibre a été tirée entre la mairie et l'école mais il reste les branchements à réaliser. La cour sera livrée fin février début mars 2026.
- Mme Baffour indique que le marché de Noël du 30 novembre s'est bien déroulé.
- M. Plotton fait un compte-rendu de l'exercice du PICS (Plan Intercommunal de Sauvegarde). Il s'agissait d'une simulation d'un risque tempête. De nombreux acteurs ont participé : Grand Chambéry, la gendarmerie, le Sdis, les communes alentours. Chaque agent avait une mission déterminée. Le but était de répondre à une succession d'événements dont la mairie était informée par téléphone : routes coupées, inondations, coupures d'électricité et téléphone etc.. L'exercice a permis de prendre conscience de certaines faiblesses. Notamment, la nécessité de prioriser les demandes pour pouvoir répondre à l'urgence ou le manque de moyens d'information des parents d'élèves sur leurs enfants restés à l'école.
- M. Plotton relate la réunion sur le co-voiturage organisée le 9 décembre à Saint-Cassin par l'agence Ecomobilité. Il y avait peu de monde malgré l'organisation de jeux et de lots à gagner.
- Mme Baffour informe l'assemblée que la commune a recruté un agent (Aline) pour encadrer les enfants durant la pause méridienne sur certains jours. Elle vient en renfort du personnel existant.

2) – Procès-verbaux des conseils des 17 et 21 novembre 2025

Les PV sont adoptés à l'unanimité.

3) – Tarifs de location des salles

Mme Baffour préconise d'augmenter légèrement les tarifs en 2026. Montagnole est dans la moyenne par rapport aux tarifs des autres communes équivalentes. Malgré les travaux de l'école et le transfert de la cantine dans la salle des fêtes, les associations ont pu organiser leurs événements sauf le club de la Drière car il était difficile de déménager le mobilier.

M. Foulon se prononce contre l'augmentation des tarifs car la grande salle des fêtes restera indisponible en début d'année 2026. De plus, les salles sont majoritairement occupées par les associations qui ne paient pas. Mme Baffour émet l'hypothèse de faire payer les associations à partir de la 2^{ème} utilisation dans l'année.

Le Conseil conclut par le maintien des tarifs en 2026 à l'unanimité.

4) Tarifs funéraires

Mme Mainier donne lecture du projet de délibération. Elle détaille les tarifs de 2025 qu'elle propose de conserver pour les prochaines années. En effet, ces tarifs ont été remaniés il y a un an pour se conformer à la diversité des situations et sont donc adaptés. Ils seront revus si besoin dans le cadre de l'aménagement de nouvelles concessions.

Le Conseil vote les tarifs à l'unanimité.

5) Primes Vélos à Assistance Electrique année 2026

Mme Mainier donne lecture du projet de délibération. Elle propose de reconduire le dispositif de prime de 200 € pour 2026 en supprimant la condition d'achat d'un VAE par famille toutes années confondues. En effet, cela prive les ménages d'une aide financière alors qu'ils peuvent avoir besoin de plusieurs vélos par foyer. Le conseil vote la prime à la majorité (une voix contre Gilles Ploton qui estime que la commune n'a pas à financer des équipements individuels). La condition d'un achat par famille est circonscrite à l'année en cours.

6) Vente de la Maison Usseglio 2

Mme Mainier fait lecture du projet de délibération. Elle indique que les acquéreurs potentiels ont déjà signé un engagement d'achat de la maison car ils ont eu un coup de cœur. Ils ont contracté des prêts pour cet achat. Le prix net vendeur est de 426 800 €.

Le Conseil vote la vente à l'unanimité.

7) Rétrocession à la commune de parcelles impasse de la Donquière

M. Foulon explique qu'il a participé au bornage de l'impasse de la Donquière avec la grange et la maison d'habitation relevant de la succession Burdin Marcel. Il a été constaté que la commune avait goudronné au-delà de l'assiette de la route sur environ 10 m². Ce terrain doit être rétrocédé gratuitement à la commune qui paiera les frais de notaire. Le père et sa fille achètent les deux bâtiments concernés. Le père réhabilite la grange en habitation et la fille construit une maison neuve.

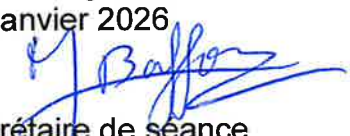
Le Conseil vote la rétrocession à l'unanimité.

6) Questions diverses

- Mme Baffour invite les élus à venir aider pour la mise en place des vœux au personnel et aux associations du 16 décembre. Une soixantaine de personnes sont attendues.

- Mme Baffour rappelle que les vœux du maire à la population auront lieu le 17 janvier 2026 à 18H. Elle demande de l'aide aux élus pour déménager le mobilier de la cantine.
- M. Venturini fait un point sur l'opération de la Traverse. Il rappelle qu'une équipe constituée d'un promoteur et d'un architecte a été choisie. Des réunions de préparation du compromis ont eu lieu. Pour l'évacuation des eaux pluviales, les parties sont tombées d'accord sur une solution à moindre coût : réaliser un caniveau à ciel ouvert. Le promoteur supportera la majorité du coût de ces travaux.
Le permis de construire sera déposé le 23 décembre. Il demande aux élus de trouver un nom pour la future résidence. Plusieurs idées sont lancées. Le Conseil s'arrête sur la dénomination les peupliers.

Fait à Montagnole,
Le 27 janvier 2026


La secrétaire de séance
Marie-Jeanne BAFFOUR

Le Maire
Jean-Maurice VENTURINI



PV approuvé par le Conseil municipal du 27 janvier 2026 et affiché le 13 FEV. 2026